



# AVIS PUBLIC

---

## SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 605 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LES LOTS 6 357 279 ET 6 357 280 DE LA ZONE Rf9 POUR LES INSCRIRE DANS LA ZONE Rd9**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 606 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 458 ainsi qu'un projet de règlement sur les usages conditionnels.

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de *Règlement n° 605 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de distraire les lots 6 357 279 et 6 357 280 de la zone Rf9 pour les inscrire dans la zone Rd9* et le premier projet de *Règlement n° 606 sur les usages conditionnels*.

QU'une séance de consultation sur lesdits projets de règlements aura lieu le lundi 11 mars 2024 à 19 h 30.

L'objet du projet de règlement n° 605 consiste à distraire les lots 6 357 279 et 6 357 280 de la zone Rf9 pour les inscrire dans la zone Rd9.

L'objet du projet de règlement n° 606 est de permettre au conseil municipal, après avoir consulté le comité consultatif d'urbanisme, d'autoriser à certaines conditions l'implantation de deux (2) logements de plus ou de moins que le nombre prescrit par le règlement de zonage et ce, exclusivement dans les zones Ra, Rb et Rc.

Les projets de règlement n° 605 et 606 contiennent une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement n° 605 et 606 sont disponibles pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 20 février 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 20 février 2024 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 27 février 2024.

en foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 février 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière